

Date de dépôt: 1^{er} septembre 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Christian Grobet, Jean Spielmann, Françoise Schenk-Gottret, Sami Kanaan, Salika Wenger, Jocelyne Haller, Pierre Guérini et Ariane Wisard-Blum, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Jeannine de Haller et Rémy Pagni sur les placements d'enfants à Genève pendant la période d'avant et d'après la dernière guerre mondiale

Mesdames et

Messieurs les députés,

En date du 24 avril 2005 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève invite le Conseil d'Etat :

à mandater l'Université pour faire un rapport sur les conditions de placement d'enfants par les autorités tutélaires pendant la période entre 1930 et 1965, sur les traitements qu'ont subis ces enfants et sur la dette morale de l'Etat à leur égard.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Suite à l'émission *Temps Présent* du 6 janvier 2005 diffusé sur la Télévision Suisse Romande intitulé « *Enfances brisées* » traitant des enfants placés dans des institutions et des familles d'accueil, les motionnaires,

fortement choqués par les révélations contenues dans ce documentaire, ont déposé la motion susmentionnée.

Lors de la discussion de celle-ci au Grand Conseil, les députés ont décidé, à l'unanimité, de la renvoyer au Conseil d'Etat en modifiant quelque peu son invite préférant que le Conseil d'Etat « *mandate l'Université pour faire un rapport (...)* » plutôt qu'il soit du ressort du gouvernement d'éclaircir les faits relatés dans la motion.

Le Conseil d'Etat a accueilli avec satisfaction ce renvoi. En effet, le gouvernement estime qu'il est de la responsabilité d'un Etat de révéler, à la lumière des éléments et des rapports historiques sur la question, si les droits fondamentaux de ses concitoyens ont été violés à certaines périodes de l'Histoire. En effet, les responsables politiques, quels qu'ils soient, ont le devoir de reconnaître les erreurs du passé, étant précisé que cet exercice ne doit pas devenir pour autant un acte d'accusation envers leurs prédécesseurs. Dans ce sens, tout élément pouvant mettre en évidence ce qui s'est passé entre 1930 et 1965 doit être évoqué avec lucidité et franchise; le gouvernement actuel ne peut pas faire l'impasse sur sa responsabilité et son devoir de mémoire à l'égard de toutes celles et ceux qui ont souffert injustement.

Cela dit, les historiens, les politiciens et les administrations ne sont pas restés inactifs sur cette période de notre passé et cela encore très récemment. Au niveau fédéral, en 2004, suite à plusieurs interventions parlementaires, le secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, a accordé un financement en vue d'une expertise destinée à faire le point de l'état des connaissances, à recenser les données disponibles et à rendre compte de l'accessibilité des documents sur « *le traitement des orphelins et les placements d'enfants au XX^e siècle* ». Cette étude s'est concentrée en particulier sur six cantons dont Genève. Suite à ce travail, les autorités fédérales ont conclu qu'un programme national de recherche (PNR) ne s'imposait pas, en renvoyant vers le Fonds national de la recherche scientifique (FNS) celles et ceux qui souhaitaient des études sur des aspects particuliers de la question.

Dans cette logique, un projet du Fonds national a débuté en Suisse alémanique sous la direction du sociologue Ueli Mäder, professeur à l'Université et à la Haute Ecole de pédagogie et de travail social de Bâle. Cette enquête portera sur des personnes de langue alémanique et pour l'instant, le professeur et son équipe n'ont rencontré qu'une personne ayant vécu en Suisse romande.

Parallèlement, en Suisse romande, une première publication parue en 2005, issue d'un projet soutenu par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques

de Lausanne (EESP) a permis de présenter, de manière thématique et raisonnée, des témoignages d'enfants placés¹.

Enfin, à Genève, en octobre 2004, une recherche financée par le Fonds national de la recherche scientifique et menée conjointement par M^{me} Martine Ruchat, chargée de cours à la faculté de psychologie et des sciences de l'Université de Genève et le Professeur Christoph Conrad, directeur du département d'histoire générale de l'Université de Genève, a commencé sur le thème « *de l'enfance en danger à la jeunesse difficile : naissance et transformation d'un problème social en Suisse romande (1890-1960)* ».

Basée sur l'analyse du dispositif institutionnel, prenant pour modèle l'exemple genevois, cette étude portera notamment sur les placements d'enfants, ces derniers constituant un élément indissociable de l'histoire de la délinquance et de la maltraitance. Des dossiers individuels traités par les services genevois de l'époque, soit l'Hospice général, le service médico-pédagogique, la Chambre des tutelles, la Chambre pénale des mineurs vont être étudiés. Le Conseil d'Etat veillera à ce que leur accès soit le plus largement autorisé dans le respect de la protection des données des individus. Un premier rapport intermédiaire est attendu pour octobre 2006; il sera suivi un an plus tard d'un rapport final. Aux dires des chercheurs, la possibilité d'une prolongation de ce mandat de recherches, axé plus particulièrement sur la question du placement des enfants, est fortement envisagée.

Le Conseil d'Etat est persuadé que les travaux de recherche historique déjà conduits par des scientifiques éminents, soit sur le plan fédéral, soit sur le plan romand, et dont le Grand Conseil n'avait peut-être pas encore connaissance, rendent l'opportunité de l'inviter de la motion moins impérative. C'est pourquoi, il propose respectueusement à votre Grand Conseil de reconsidérer sa position et d'accepter le présent rapport.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

¹ Geneviève Heller, Pierre Avanzino, Cécile Lacharme, *Enfance sacrifiée. Témoignages d'enfants placés entre 1930 et 1970, cahier de l'EESP No. 42, Lausanne, 2005.*